

**Réunion bilatérale
DSR/SANEER
Retrait des IPCSR des jurys en
Titres Professionnels**

Le 15 septembre 2020

Présents :

Pour l'administration :

D.S.R :

- Wassim KAMEL, Sous-directeur ERPC
- Isabelle THOMAS, Cheffe du BFPER
- Frédéric GILLODES, chargé de mission auprès du SD-ERPC

Pour le SANEER :

- Christophe NAUWELAERS, SG
- Christine FROMM, SGA
- Olivier MACHELE, SN

Une délégation de l'UNSA-SANEER a été reçue le 15 septembre par le Sous-directeur ERPC.

Le SANEER a été informé par différentes sources que des discussions étaient engagées entre la DSR et le ministère du Travail afin de retirer les IPCSR et DPCSR des jurys des titres professionnels (TP). Cette audience a été demandée par notre syndicat afin que le Sous-directeur ERPC précise ce projet et nous informe de son état d'avancement.

Le Sous-directeur, en propos liminaire, nous affirme que ce sujet n'est pas nouveau, et souligne son ancienneté. Il avait été annoncé par M. Cazeneuve en juin 2014. Celui-ci avait été relayé par une circulaire en date du 16 juin 2014, adressée aux préfets.

Le Sous-directeur nous indique que ce travail de réflexion sur les titres professionnels avait débuté en 2015 et qu'il n'avait pas abouti... La DSR a ensuite rouvert le dossier en 2018 puis abandonné.

Les suites de l'impact de la crise sanitaire sur le service des examens du permis de conduire font que les instances supérieures demandent à la DSR de rouvrir le dossier. Il est à nouveau à l'étude de retirer des jurys des titres professionnels, les IPCSR pour les épreuves hors circulation.

Le SANEER rappelle que les négociations avec le cabinet du ministre de l'Intérieur, M. Cazeneuve, suite à la grève de juin 2014, mouvement social ayant eu une participation historique de près de 90% de grévistes, avait amené à l'abandon du transfert de compétences des titres professionnels.

Seuls les diplômés « éducation nationale » avaient été délégués aux fonctionnaires de l'éducation nationale.

Le SANEER rappelle que les négociations en 2014 avec M. Lalande, alors secrétaire général du ministère de l'Intérieur, avaient permis aux IPCSR de garder comme mission l'évaluation des titres professionnels du ministère du Travail.

Le Sous-directeur nous demande si nous sommes en possession d'un écrit de l'époque indiquant la position de l'administration suite à ces négociations.

Le SANEER transmettra tous les documents en sa possession sur les discussions.

Le SANEER fait part au Sous-directeur de son mécontentement sur la façon de procéder. La communication entre la DSR et les organisations syndicales, sur un tel sujet, doit être primordiale. Ce sont les réseaux qui ont permis de savoir que des travaux de réflexion étaient en cours sur les titres professionnels entre le ministère de l'Intérieur et celui du Travail.

Depuis plusieurs semaines notre syndicat a été alerté.

M. KAMEL reconnaît que ses bureaux travaillent sur le sujet depuis novembre 2019.

Nous apprenons aujourd'hui que le travail des bureaux de la DSR sur ce sujet sont ouverts depuis près d'un an. De mieux en mieux !

M. KAMEL nous informe que ce dossier est sous la responsabilité et la conduite de la DGEFP (délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) .. et qu'à ce jour, rien n'est fixé.

Les réflexions portent sur l'abandon de l'ETG Pro et des épreuves hors circulation. Les IPCSR resteraient présents au sein des titres professionnels pour l'épreuve en circulation.

Le SANEER souhaite connaître l'objectif de cette mesure.

M. KAMEL indique que l'objectif final est double : recentrer les IPCSR sur leur cœur de métier (examen B) et dégager du temps pour les missions de contrôle des IPCSR. Il est nécessaire et urgent d'augmenter les contrôles des opérateurs agréés par exemple. Pour cela, il faut dégager du temps.

Le SANEER souhaite connaître quel est, de ce fait, le volume en ETP « récupéré » si une telle réflexion venait à aboutir ?

En effet, les DPCSR ont fait remonter les informations relatives au volume horaire consacré à ce type d'examen, fin de semaine dernière et à notre sens, les résultats de ce comptage horaire est assez disparate d'un territoire à un autre.

Le Sous-directeur nous informe que l'abandon de cette mission apporterait une " économie " de 20 à 25 ETP.

Pour le SANEER, 20 à 25 ETP « économisés » par ce projet ne sont pas insuffisants pour permettre au service des permis de conduire de rebondir suite à la crise sanitaire et offrir un service public efficient. Il est nécessaire de recruter !! Le SANEER estime qu'il faudrait au minimum 100 ETP supplémentaires.

On va fâcher et mécontenter les IPCSR pour 20 ETP !

Le Sous-directeur insiste aussi sur le fait que les examens supplémentaires sont loin d'être consommés ! Aujourd'hui, seuls 17 712 examens supplémentaires ont été réalisés.

Le SANEER temporise ! Le nombre d'examens supplémentaires effectués va augmenter progressivement, notamment si la revalorisation attendue est rapidement effective. Les examens supplémentaires seront alors plus attractifs pour les IPCSR. De plus, il ne faut pas oublier, qu'à l'heure actuelle, les conditions de travail des IPCSR (masques, chaleur et canicule...) ne permettent pas de susciter un engouement pour prolonger sa journée de travail ou de travailler le samedi.

Le SANEER souhaite connaître la date retour de la DGEFP ?

M. KAMEL nous indique que l'instance de discussion se réunit le 25 septembre pour une information sur le sujet. D'autres réunions sont prévues en octobre/novembre.

Pour conclure cette réunion, le SANEER rappelle au Sous-directeur que notre organisation syndicale est représentative des corps des IPCSR et DPCSR. Afin d'avoir mandat, les membres du Bureau national vont mettre en place une consultation pour connaître la position des Inspecteurs et Délégués sur ce sujet sensible. Dès lors que les membres du Bureau national auront analysé les résultats de cette consultation, le SANEER reviendra auprès de la DSR.

Rédacteurs :

Christophe NAUWELAERS,
Christine FROMM,
Olivier MACHELE.



UNSA-SANEER
DDT de la Marne
40 Boulevard Anatole France
CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne
Cedex